

Charlie Hebdo : 54 procédures ouvertes pour "apologie du terrorisme" depuis l'attentat

Un délinquant multirécidiviste de 34 ans a écopé de la peine la plus lourde. L'homme a été condamné à 4 ans de prison ferme pour s'être réjoui des attentats à Charlie Hebdo auprès des forces de l'ordre, après un accident de la route le dimanche 11 janvier.

Depuis l'attentat perpétré contre la rédaction de Charlie Hebdo, 54 procédures ont déjà été ouvertes pour "apologie du terrorisme". D'après ces chiffres indiqués par le ministère de la Justice, cinq personnes ont d'ores et déjà été condamnées, et devront effectuer des peines particulièrement lourdes. Vingt personnes sont concernées à ce jour par l'ouverture d'une enquête, huit autres ont été convoquées devant un officier de police judiciaire. Huit individus doivent également passer en comparution immédiate, et trois personnes sont encore en garde à vue ce mercredi.

Un délinquant multirécidiviste de 34 ans a écopé de la peine la plus lourde. L'homme a été condamné à 4 ans de prison ferme pour s'être réjoui des attentats à Charlie Hebdo auprès des forces de l'ordre, après un accident de la route le dimanche 11 janvier. L'homme avait notamment refusé de se soumettre à un test d'alcoolémie.

Un homme qui avait hurlé dans la rue "je suis fier d'être musulman, je n'aime pas Charlie, ils ont eu raison de faire ça" compte parmi les deux individus qui n'ont reçu qu'un simple rappel à la loi, car ils ne visaient personne en particulier. Lundi 12 janvier, deux lourdes peines ont aussi été prononcées à Toulon et Orléans : un an de prison ferme, dont huit à neuf mois avec sursis.

Mercredi matin, le polémiste Dieudonné a quant à lui été placé en garde à vue pour avoir posté sur Facebook un message dans lequel il disait se sentir comme "Charlie Coulibaly" quelques heures après la marche républicaine de dimanche.